

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 juin 2023

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Délégués titulaires en exercice : | 58 |
| Délégués présents ou représentés  | 50 |
| Contre :                          | 0  |
| Pour :                            | 50 |
| Abstention :                      | 0  |
| Quorum :                          | 30 |

L'an deux mille vingt-trois, le 2 juin, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 45.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme RONDEAU, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. RENARD, RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, MM. MARIOTON, TALOIS, GARNIER, DOYEN, PILLAERT, Mme LANDEMAINE, MM. BULENGER, MOUTEL, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, MELOT, LEFOULON, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, MM. GUERAULT, MOTTAIS, Mmes JONES, ROUYERE, M. FAUCON, Mme GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. LELIEVRE est remplacé par Mme BEAUDET

M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU

M. BETTON donne pouvoir à M. MOUTEL

Mme THELIER donne pouvoir à M. RAILLARD

M. PAILLASSE donne pouvoir à M. LE SCORNET

Mme DESBOIS donne pouvoir à Mme LEFOULON

Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH

Mme LEBOURDAIS donne pouvoir à Mme LEROUX

M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS

### **Excusés :**

MM. CHESNEAU, SABRAN, Mme NEDJAAI, M. BOITTIN, Mme GONTIER, MM. BRODIN, TRANSON, REBOURS.

Mme D'ARGENTRE a été désignée secrétaire de séance.

-----

**77 – Urbanisme – Elargissement du RD34 – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi – Bilan de la concertation publique**

### **M. RAILLARD expose :**

La RD 34 entre Mayenne et Rives d'Andaine est un axe structurant en direction du département de l'Orne et au-delà vers Caen. Elle accueille un trafic journalier important dont plus de 400 poids lourds. Sa chaussée, peu large sur la section au nord de Lassay-les-Châteaux, rend délicats les croisements des poids lourds, entraînant une dégradation des accotements et de régulières sorties de route.

Le projet d'aménagement de cette section de la RD 34 entre Lassay-les-Châteaux et Rives d'Andaine comprenant l'élargissement de la chaussée à 7 m avec des accotements de 2 m, est inscrit au Plan routier départemental 2022-2028.

Par délibération en date du 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire a validé le recours à la procédure de Déclaration de Projet avec une mise en compatibilité du document d'urbanisme, PLUi de Mayenne Communauté. La Commission permanente du Conseil Départemental de la Mayenne en a fait de même lors de sa séance du 9 janvier 2023.

Une phase de concertation publique était obligatoire, générée par le fait qu'une Evaluation Environnementale est nécessaire et à la charge de Mayenne Communauté avec l'aide du CD 53.

Par délibération en date du 9 février 2023, le Conseil Communautaire a défini les objectifs et les modalités de cette concertation.

Il est rappelé que les objectifs poursuivis par cette concertation étaient :

- d'associer les habitants, associations locales et autres personnes concernées au projet de MECDU
- de présenter le projet de déclassement de l'espace boisé et sa compensation
- de poursuivre les études et procédures réglementaires afférentes au projet d'aménagement routier de la RD34 et de son enquête publique au titre de l'environnement.

### **Conformément à cette délibération, cette concertation s'est déroulée ainsi qu'il suit**

La durée : 32 jours, du mercredi 15 mars 2023 au samedi 15 avril 2023

La consultation du dossier :

- 1) Sur place et sur supports papiers aux jours et heures d'ouverture habituels
  - au siège de Mayenne Communauté
  - dans les mairies des 4 communes concernées par le projet : Lassay-Les-Châteaux, Saint-Julien-du-Terroux, Sainte-Marie-du-Bois et Thuboeuf.
- 2) par voie numérique sur le site de Mayenne Communauté, 24h/24h à partir du lien suivant :

<https://www.mayenne-communaute.net/a-votre-service/habitat/rd34/>

Le dépôt des observations était ouvert :

- sur les registres papiers mis à disposition au siège de Mayenne Communauté, Hall de la salle des Conseils ainsi que dans les 4 mairies citées ci-dessus aux jours et heures habituels d'ouverture
- par voie numérique sur l'adresse mail : [rd34@mayennecommunaute.fr](mailto:rd34@mayennecommunaute.fr)
- par courrier postal à M. Le Président de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun CS 60 111 53103 Mayenne Cédex, en mentionnant sur l'enveloppe « concertation RD34 »

Une information préalable du public sur les modalités de cette concertation a été effectuée :

- par affichage dans les mairies des 4 communes concernées,
- par affichage au siège de Mayenne Communauté,
- sur le site internet de Mayenne Communauté,
- dans les journaux locaux : Courrier de la Mayenne (parution du 23 février 2023) et Ouest France (parution du 25- 26 février 2023).

Il appartient désormais au Conseil Communautaire de tirer le bilan de cette concertation.

**Au cours de cette période, aucune observation n'a été formulée ni reçue sur les registres mis à disposition dans les communes, ni sur l'adresse mail dédiée [rd34@mayennecommunaute.fr](mailto:rd34@mayennecommunaute.fr) ou par courrier adressé à M le Président.**

Il convient toutefois d'informer le Conseil Communautaire de la réception en date du 20 avril 2023, sur l'adresse dédiée, d'un mail de M Victor ERNOULT, Président de l'Association des Riverains D34 Lassay-Couterne, créée en 2003 et mise en sommeil à l'abandon du projet. Compte tenu de son arrivée hors délai, et en accord avec le Département, elle ne sera pas mentionnée au titre de cette concertation.

Copie en a été adressée par le titulaire aux maires de Lassay-les-Châteaux, Saint-Julien-du-Terroux Sainte-Marie-du-Bois et Thuboeuf ; à la représentante des habitants de La Baroche ; à Gérard Dujarrier Conseiller Départemental et à MM Eric Prevert et Michel Garnier ainsi qu'au correspondant Ouest France.

Au-delà de cette concertation terminée, le dossier poursuit son cheminement. Le CD53, porteur de projet, a adressé les 29 et 31 mars les versions dématérialisée et papier de l'évaluation environnementale, à la Mission Régionale puisque la mise en compatibilité porte sur un espace boisé classé.

L'examen conjoint de la déclaration de projet par les différentes personnes publiques associées (PPA) mené par le CD 53 devrait être organisé fin juin pour une enquête publique, concomitante à celle portant sur l'étude d'impact environnemental du projet d'aménagement pilotée par la Préfecture qui devrait se dérouler à l'automne. A l'issue des conclusions du commissaire-enquêteur, le Département décidera, si besoin, d'une modification éventuelle du dossier avant que le projet ne soit approuvé par le Département avant que Mayenne Communauté ne valide et effectue la phase de mise en compatibilité du PLUi.

**Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de cette absence d'observation et en tire ainsi un bilan de cette concertation.**

Mayenne, le 8 juin 2023

La secrétaire de séance,  
Magali D'ARGENTRE



Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET

